



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-221206-1802

ARRETE N° ARR/2022/ST/526

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre la **pose d'une clôture de chantier de 40 m en façade du 49 rue Jean Jaurès à Hem** par la société DECOTTEGNE, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 9 janvier 2023 et ce, jusqu'au 10 février 2023, une clôture de chantier de 40 m sera installée sur toute la façade du 49 rue Jean Jaurès à Hem.

ARTICLE 2 : À partir du 9 janvier 2023 et ce, jusqu'au 10 février 2023, la circulation des piétons sera interdite, et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 3 : La propreté des lieux doit être préservée durant toute la durée du chantier. La société DECOTTEGNE demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

ARTICLE 4 : La clôture de chantier devra présenter toutes les normes de sécurité requises. Aucune fixation au sol n'est tolérée.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise DECOTTEGNE de Bondues.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à la société DECOTTEGNE – 3 avenue Henri Poincaré – 59910 BONDUES.

Fait à HEM, le - 8 DEC. 2022

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr